



Ville de Thiers

DÉPARTEMENT
DU
Puy-de-Dôme

Nombre de Conseillers en
exercice : **33**

Nombre de conseillers
présents : **17**

Procurations : **4**

Nombre de conseillers
absents : **12**

OBJET :
Attribution du marché
de service à la Société
Publique Locale (SPL)
GAÏA pour
l'amélioration du cadre
de vie

- N°14 -

Envoyé en préfecture le 23/05/2025

Reçu en préfecture le 23/05/2025

Publié le 23/05/2025

ID : 063-216304303-20250512-250512_14-DE

S²LO

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

EXTRAIT

du

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

VILLE DE THIERS

SÉANCE DU LUNDI 12 MAI 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le lundi 12 mai à dix-neuf heures ;
Le Conseil Municipal de la Commune de THIERS, dûment convoqué le mardi 6 mai 2025 s'est réuni en salle du conseil à Thiers Dore et Montagne, sous la présidence de Stéphane RODIER, Maire ;

Étaient présents :

Catherine PAPUT, Pierre CONTIE, Sylvain HERMAN, Didier STURMA, Vincent PETITJEAN, Monique MORENO, Pascal THIRIOUX-RAUCOURT, Pierre SUREDA, Pepa CAENEN, , Christophe MANKA, Eric BOUCOURT, Bernard DUNIAT, Francis ROUX, Sérap ALP, Farida LAID, Claire JOYEUX et Philippe BARRAU, Conseiller.e.s Municipaux ;

Avaient donné procuration :

Claude GOUILLON-CHENOT à Catherine PAPUT ;
Michel COMBRONDE à Pierre SUREDA ;
Patricia BOSTMAMBRUN à Pascal THIRIOUX-RAUCOURT ;
Michelle MAGNOL à Sylvain HERMAN ;

Étaient absents ou excusés :

Lisa ASAR ;
Betul SIMSEK ;
Monique DURAND-PRADAT ;
Yoann BENTEJAC ;
Annie CHEVALDONNÉ ;
Hélène BOUDON ;
Isabelle FUREGON ;
David DERROSSIS ;
Martine MUÑOZ
Sophie DELAIGUE ;
Thierry BARTHÉLEMY ;
Stéphane RODIER, Maire ;

Secrétaire de séance :

Philippe BARRAU

ATTRIBUTION DU MARCHÉ DE SERVICE À LA SOCIÉTÉ PUBLIQUE LOCALE (SPL) GAÏA POUR L'AMÉLIORATION DU CADRE DE VIE

- **Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L.2122-26 ;
- **Vu** le Code de la Commande Publique, notamment les articles L.2511-1 et suivants ;
- **Vu** les statuts de la Société Publique Locale GAIA ;
- **Considérant** que les marchés publics contractés entre les actionnaires d'une Société Publique Locale (SPL) et ladite société relèvent juridiquement du régime de « quasi-régie », permettant d'attribuer ces contrats sans publicité et sans mise en concurrence préalable ;
- **Considérant** que la Ville de THIERS souhaite confier à la SPL GAIA un marché de services ayant pour objet des prestations de services pour améliorer le cadre de vie des thiernois (entretien des espaces verts, collecte des dépôts sauvages) ;
- **Considérant** que ce marché sera conclu pour l'année 2025 pour un montant maximum annuel de commande de 149 000,00 euros Hors Taxes (HT) ;
- **Considérant** que Stéphane RODIER, étant Président Directeur Général de la SPL GAIA ne peut pas participer au vote ;
- **Considérant** que Sylvain HERMAN est désigné Président de séance ;

Stéphane RODIER, Maire, n'est pas présent et ne participe pas au vote ;

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, LE CONSEIL MUNICIPAL À L'UNANIMITÉ (10 NE POUVANT PAS VOTER : Stéphane RODIER, Maire, Hélène BOUDON, Isabelle FUREGON, David DERROSSIS, Martine MUÑOZ, Sophie DELAIGUE, Thierry BARTHÉLEMY, Yoann BENTEJAC, Annie CHEVALDONNÉ, Claire JOYEUX) :

- **Attribue** à la SPL GAIA le marché de services ayant pour objet l'amélioration du cadre de vie, pour l'année 2025 pour un montant maximum annuel de commande de 149 000,00 euros Hors Taxes (HT) ;
- **Autorise** Sylvain HERMAN, président de séance, à signer les marchés et tout document se rapportant à la présente décision.

Le secrétaire de séance,

Philippe BARRAU

Le Président de séance

Sylvain HERMAN

